Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 064-216401810-20250627-2025_06_02-DE

MAIRIE DE CASTILLON d'ARTHEZ
Département des Pyrénées-Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTILLON D'ARTHEZ

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES : Contre : 0 Pour : 8
Date de convocation : 20/06/2025
Date d'affichage en Mairie : 20/06/2025

Séance du 27 juin 2025

2025_06_02

Présents : M. MARDELLE Gilles, M. COIG Jean-Christophe, M. EYHERAMENDY Arnaud, Mme PIGERON Emmanuelle, M. LANNOU Jean-Pierre, M. CAUHAPÉ Georges, Mme GOALARD Magali, M. TRESSERRES Max.

Excusés : M. CUNAT Michel, Mme VOUGO Judith, M. HOARAU Fabrice

Secrétaire de séance : COIG Jean-Christophe.

2- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET

M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à temps non complet pour assurer diverses tâches au sein de la commune.

L'emploi serait créé pour la période du 30 juin au 31 octobre 2025.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 25 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois.

L'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre 366 et 387.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE
- la création à compter du 30 juin 2025 d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique représentant 25 h de travail par semaine en moyenne,
- que cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice majoré compris entre 366 et 387.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

ADOPTE l'ensemble des propositions du Maire.

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à Castillon d'Arthez, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme
Le Maire,
MARDELLE Gilles

Publié le : 01/07/2025 11:32 (Europe/Berlin)
Collectivité : Castillon-d'Arthez
https://www.intramuros.org/castillon-darthez/documents_administratifs/34325